

**L'an deux mille vingt, le 6 octobre**

Le Bureau communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à Eurre sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet : vente des vélos à assistance électrique**

Nombre de membres en exercice : 32  
Date de convocation : 22 septembre 2020

**28 PRÉSENTS :**

MMES JACQUOT C., MANTONNIER N., MARION C., MOULINS-DAUVILLIERS G., VIALLO AL., SYLVESTRE H., CHALEAT R., GRANGEON S.  
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., CROZIER G., FAYARD F., GAFFIOT F., GAGNIER G., MOREL L., LOMBARD F., BOUCHET JL., D'HEROUILLE C., GARAYT D., GILES M., MACLIN B., VALLON C., CHAGNON JM., CHAVE P., PEYRET JM.

**2 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MRS CHAREYRON G., ESTEOULLE R.

**1 ABSENT EXCUSE :**

MR PATONNIER T.

**A été élu secrétaire de séance :** Monsieur Jean Marc Bouvier

MERCI DE BIEN GARDER CETTE MISE EN FORME (marges plus importantes pour le collage sur les registres qui ont changé)

**Cette délibération annule et remplace la décision N° 10 / 23-06-2020 / D.**

**Contexte**

Dans le cadre du programme Territoires à Energie positive Croissance verte (TEPCV), l'expérience 2 roues a été lancée en 2017 pour expérimenter la mise à disposition de vélos à assistance électrique aux communes pour des prêts ou des locations aux habitants.

Cette action s'inscrit dans l'axe "Bien vivre en Val de Drôme - Des cœurs de villages et des bourgs vivants toute l'année" du projet de territoire et est menée dans le cadre de la compétence Energie : "Actions et programmes favorisant les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans l'habitat et pour la mobilité"

Ont été acquis 22 vélos à assistance électrique (VAE) classiques ; 5 vélos à assistance électrique 45 km/h (considérés comme des cyclomoteurs) et 5 scooters électriques.

L'expérience 2 roues était prévue pour 2 ans, 2017-2019. Le bilan a été présenté au conseil communautaire de 28 janvier 2020. Les principaux points :

- 15 communes participantes, plus de 55 000 kms parcourus par quelques 500 personnes,
- Les vélos ont été utilisés en très grande majorité par des personnes qui ne se déplacent pas à vélo au quotidien et n'avaient jamais utilisés de vélo électrique,
- Il y a eu plus de demandes que de disponibilités.

Les suites possibles de cette action sont :

- l'achat de nouveaux vélos à assistance électrique, achat rendu possible grâce à l'obtention d'un financement de l'ADEME,
- le lancement d'un service public communautaire de location de vélos à assistance électriques
- la mise en place d'une aide à l'achat de VAE pour les particuliers.

Elles feront l'objet de propositions ultérieures.

**Il est proposé de vendre ces 22 VAE classiques aux personnes majeures, habitant et travaillant sur le territoire de la communauté de communes du val de Drôme.** Cette proposition a été présentée et débattue au conseil communautaire du 28 janvier 2020.

Les modalités de vente proposées sont les suivantes :

**1. Prix de vente fixé à 550 € TTC**

Ce prix inclut le vélo à assistance électrique, la batterie d'origine et les accessoires (sacoques, antivol pompe, kit de réparation, gilet jaune)

Le prix a été calculé à partir du prix d'achat et des frais engagés par la CCVD (révisions et entretien, assurances ...). Ont été déduits les subventions obtenues par la CCVD, le coût de la batterie (600 €) et l'usure (10% par an).

**2. La vente est destinée aux personnes majeures, habitant et travaillant sur le territoire de la communauté de communes du val de Drôme. La vente est limitée à un vélo par foyer.** Une pièce d'identité, des preuves de résidence et de travail sur le territoire de la CCVD (justificatif de domicile, attestations d'employeur etc.) seront nécessaires.

**3. L'information sur la vente sera diffusée** par les moyens de communication habituels de la communauté de communes (communiqué de presse dans les médias locaux, site internet, réseaux sociaux et affichettes). Il sera proposé aux communes de diffuser l'information par courriel à leurs habitants et sur leurs sites internet.

**4. Les demandes seront effectuées par courriel uniquement à l'adresse suivante [mobilites@val-de-drome.com](mailto:mobilites@val-de-drome.com).** Les demandes seront prises en compte en fonction de leur date et leur heure d'arrivées. Si le nombre de demandes excède l'offre, une liste d'attente sera constituée en fonction de la date et l'heure de la demande. En cas de désistement, les personnes seront contactées dans l'ordre de la liste d'attente. En cas de nombreuses demandes, 3 vélos maximum pourront être vendus aux personnes habitant sur le territoire et qui sont salariés de la communauté de communes du val de Drôme

**5. Les dates d'inscription des demandes** auront lieu du lundi 12 octobre au vendredi 23 octobre 2020 inclus.

**6. L'essai du vélo et la signature d'un acte de vente sont obligatoires.** Les personnes ayant déposées une demande seront contactées pour un rendez-vous d'essai du vélo. L'essai se fera au siège de la CCVD. Si elles sont intéressées, elles devront confirmer leur choix dans les 24h et signer l'acte de vente. L'acte de vente est en annexe de la présente décision.

- 7. La récupération du vélo se fera une fois le paiement effectué auprès de la trésorerie.** Une fois l'acte de vente signée, la CCVD émettra un titre de recettes. La récupération du vélo se fera sur présentation du récépissé de paiement

Côté dépense, la durée de l'amortissement des VAE a été fixée à 5 ans. Une cession interviendra à chaque vente de vélo. Ce qui n'aura pas d'impact budgétaire puisque les opérations comptables générées s'équilibrent.

La recette attendue est de 12 100 € inscrite en fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :**

- **de vendre 22 vélos à assistance électrique classiques aux personnes majeures, habitant et travaillant sur le territoire de la communauté de communes du val de Drôme au prix unitaire de 550 € TTC le vélo selon les conditions indiquées dans les modalités de vente de la présente note,**
- **d'approuver le modèle d'acte de vente joint à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président  
Jean SERRET**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

AFFICHE LE 08/10/20